



“

L'employeur organise une formation pratique appropriée à la sécurité au bénéfice de tous les travailleurs et/ou à la demande du médecin du travail... Cette formation est répétée périodiquement...

(Article L4121-2 du code du travail)

”

Prenez les devants !

Consolider la culture de la prévention des risques et des premiers secours, veiller à une meilleure application du droit existant, adopter une approche globale du bien-être au travail.

Former à la sécurité et aux premiers secours constitue non seulement une obligation légale du chef d'entreprise, mais fait partie intégrante de la politique de prévention qu'il doit mettre en œuvre. L'employeur a une obligation de résultats et de moyens pour éliminer et réduire les risques (loi 91-1414 du 31/12/1991).

“

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique des salariés, y compris des travailleurs temporaires...

(Article L4121-1 du code du travail)

”

Dans ses activités de formation, la Croix-Rouge française est organisée en instituts régionaux : les IRFSS, instituts régionaux de formation sanitaire et sociale. L'IRFSS Rhône-Alpes est le premier formateur de la région dans son domaine.



Pourquoi choisir la Croix-Rouge française ?

- + Vous choisissez un partenaire engagé, riche de sens pour votre entreprise et vos collaborateurs
- + Vous vous assurez d'une expertise reconnue par les pouvoirs publics
- + Vous optez pour une assurance de qualité et de résultats
- + Vous disposez d'une offre disponible sur tout le territoire.

Genaro Studio | Lyon | Rédaction Inter/Activ - Photos - Genaro studio | Denis Swartz | V2 - Février 2016



accompagner
former
perfectionner

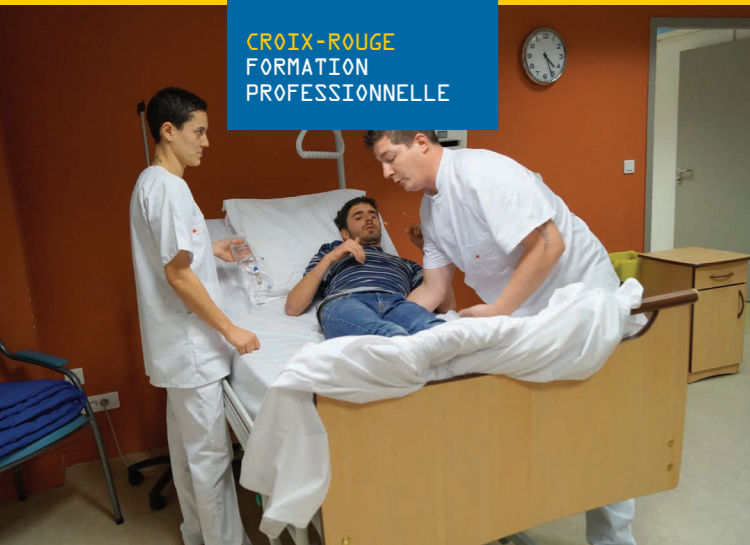


Croix-Rouge formations
IRFSS Rhône-Alpes

Formations en santé et sécurité au travail

croix-rouge française





La Croix-Rouge, partenaire privilégié de l'entreprise

La Croix-Rouge française est une association engagée depuis plus de 150 ans dans la lutte contre les précarités. Elle est aussi une entreprise de services à but non lucratif dans le domaine sanitaire, social, médico-social et de la formation initiale et continue.

La Croix-Rouge formations est un partenaire privilégié de l'entreprise, capable d'aborder dans son ensemble et dans la durée sa politique santé et sécurité au travail.

La qualité de cette démarche permet à l'entreprise de réduire ses coûts directs et indirects liés aux accidents du travail et aux maladies professionnelles. Elle améliore ainsi sa compétitivité, son climat social et son image.

Pour quelles structures ?

Toutes les structures sont concernées : **grandes entreprises, PME, PMI, TPE, collectivités, établissements sanitaires et sociaux, associations.**

Les formations peuvent être réalisées en entreprise ou dans l'un de nos centres de formation de la Croix-Rouge en Rhône-Alpes : **Lyon, Saint-Etienne, Valence, Grenoble, Chambéry, Annecy, Bourg-en-Bresse...**

Pour les entreprises, organismes, associations travaillant dans le secteur sanitaire et social, la Croix-Rouge formations est en outre spécialiste de toute la formation continue des métiers de la santé : infirmier, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, aide médico-psychologique...

Un accompagnement durable

- + Approche de la stratégie de l'entreprise, diagnostic
- + Plan d'action et d'intervention
- + Réalisation des formations
- + Accompagnement des structures existantes de l'entreprise : CHSCT, CE, management intermédiaire
- + Mises à niveau obligatoires



L'IRFSS RA est certifié ISO 9001 |

Une palette complète de formations adaptables au programme de l'entreprise



1 Santé et bien-être au travail

- Obligations de l'entreprise en matière de santé et de sécurité au travail
- Le rôle d'un service de santé au travail
- Reconnaissance du handicap au travail
- Evaluation des risques : stress, épuisement, harcèlement, suicide, souffrance psychique, addictions, travail posté, travail de nuit, alimentation et travail, risque infectieux, hygiène alimentaire,
- Promouvoir et développer le bien-être au travail par le psychologie positive

2 Prévention des risques

- Acteur Prévention Secours – intervenant de l'Aide et du Soins à Domicile (APS - ASD)
- Référent sécurité (nouvelle législation depuis 2012)
- Membres élus du CHSCT
- Formalisation du document unique d'évaluation des risques
- Méthode d'analyse accidentelle « l'arbre des causes »
- Prévention des risques liés à l'activité physique, secteur sanitaire et social (PRAP 2S)
- Prévention des risques liés à l'activité physique, secteur industrie bâtiment commerce (PRAP IBC)
- Initiation à la manutention : gestes et postures
- Membres élus du CHSCT pour les collectivités territoriales

3 Premiers secours

- Notions élémentaires de premier secours
- Prévention et secours civiques niveau 1 (PSC1)
- Formation continue PSC1
- Sauveteur secouriste du travail (SST)
- Maintien et actualisation des compétences de SST
- Premiers secours en équipe (PSE) niveaux 1 & 2
- Formation continue PSE 1 & 2
- Initiation aux premiers secours pour enfants et nourrissons (IPSEN)
- Secourisme à la carte

4 Sécurité incendie

- Lutte contre le feu (évacuation et manipulation des extincteurs)
- Evacuation des locaux
- Manipulation des extincteurs
- Evacuation d'une structure d'accueil de la petite enfance
- Exercice d'évacuation
- Mise en sécurité des résidents (établissements de santé)

5 Formation de formateurs

- Formateurs sauveteurs secouristes du travail
- Maintien et actualisation des compétences de formateurs SST
- Formation continue de formateurs PSC1
- Formateurs PRAP, secteur industrie bâtiment commerce (PRAP IBC)
- Formateurs PRAP, secteur sanitaire et social (PRAP 2S)
- Maintien et actualisation des compétences de formateurs PRAP IBC / 2S

